

 <p>PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS</p> <p>DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER</p>	<p>Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais</p> <p>Service De l'Environnement Unité Gestion des Risques Pôle Plans de Prévention des Risques Naturels et Submersion Marine 100 boulevard Winston Churchill 62 022 ARRAS CEDEX – CS 10007</p>	<p><b>PPRI du Wimereux</b></p> <p><b>Réunion de travail du 6 novembre 2017</b></p> <p>-</p> <p><b>BELLEBRUNE</b> <b>BELLE ET HOULLEFORT</b></p>
<p><u>Étaient présents :</u></p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme GOMBERT Catherine – CC Desvres Samer</li> <li>• M. DUFAY Michel – Maire de Belle et Houillefort</li> <li>• M. FAYEULLE Matthieu – Boulogne-Développement</li> <li>• M. GUCHE Christophe – Maire de Bellebrune</li> </ul>		<p>Pour la DDTM :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme ZIOLKOWSKI Valérie</li> <li>• M. DELVAL Jérémy</li> <li>• M. PRUD'HOMME Aurélien</li> </ul>
<p><i>Nb</i> : Le présent compte-rendu n'a pas vocation à être exhaustif. Il reprend les grandes thématiques et les principales questions posées lors de la réunion.</p>		

## Compte-rendu synthétique

### Objectifs de la réunion

La présente réunion de travail s'inscrit dans la démarche d'élaboration du PPRI du Wimereux et fait suite à la présentation des cartes d'aléa les 6 et 7 avril 2017

L'objectif est :

- de présenter la première version de la carte des enjeux qui définit les Espaces Urbanisés (EU) et les Espaces Non Urbanisés (ENU)
- d'affiner cette carte notamment à partir des informations sur les projets déjà autorisés et sur les dents creuses
- de recenser des enjeux particuliers des communes et pouvant faire l'objet d'une réglementation spécifique
- d'identifier des enjeux particulièrement vulnérables en cas d'inondation : école, maison de retraite...
- de recueillir l'ensemble des informations sur les points stratégiques à la « gestion de crise »

Suite au croisement avec les aléas les objectifs de préventions seront les suivants :

- pour les ENU : interdiction de toutes nouvelles constructions afin de préserver les champs d'expansion de crue
- pour les EU : l'extension de l'urbanisation sera possible sous réserve du respect de prescriptions et hormis pour les secteurs où l'aléa est le plus fort.

Un diaporama est présenté. Une version papier de ce dernier ainsi qu'un ensemble de cartes (aléa, hauteur, vitesse et enjeux) est distribué aux personnes en présence.

### Remarques et observations générales

- ***Boulogne développement : Comment définir les périmètres de prescription des PPRI du Wimereux et de la Liane ?***

L'étude des aléas a montré que certaines communes étaient à cheval sur les bassins versant de la Liane et du Wimereux. Une réflexion est en cours pour définir à quel PPR ces communes allaient appartenir. Une des solutions serait peut-être de rassembler les deux PPRI en un seul.

- ***Mairie de BELLEBRUNE : La majorité de la commune est située sur les hauteurs et n'est donc pas concernée par l'aléa.***

La carte d'aléa centennal montre que la commune est concernée par le débordement du Wimereux mais aussi par des phénomènes liés au ruissellement. Ces phénomènes touchent principalement des terres agricoles. L'objectif sera donc de les préserver et donc de ne pas construire de nouvelles habitations sur celles-ci.

- ***Mairie de BELLE ET HOULLEFORT : La commune est concernée par le débordement du ruisseau de la Presles mais aussi par le ruisseau de la Vignette qui a une influence au moins aussi importante.***

Les cartes d'aléa montrent en effet que le ruisseau de la Vignette a été pris en compte par l'étude de détermination de l'aléa. En effet, une zone inondable apparaît au niveau de ce ruisseau avec des hauteurs d'eau importante au niveau de la route nationale.

- **Mairie de BELLE ET HOULLEFORT : En quoi consiste les mesures de réduction de la vulnérabilité pour l'habitat existant.**

Il s'agira de diminuer au maximum les conséquences d'une inondation. Il pourra s'agir notamment de poser des batardeaux au niveau des ouvertures mais aussi de créer un étage refuge pour les habitations concernées par les aléas les plus forts.

- **Mairie de BELLE ET HOULLEFORT : Les débits à la station de WIMILLE reflètent-ils la situation de la commune ?**

Pour le bassin versant du Wimereux, une seule station de mesure de débit est présente. Elle a donc servi pour comparer les débits mesurés et les débits modélisés.

Pour ce qui est de la situation de la commune, ce n'est pas le débit modélisé à la station de WIMILLE qui a été utilisé pour déterminer les terrains inondés par un aléa centennal. En effet, le bureau d'étude a modélisé une pluie sur l'ensemble du bassin versant et a donc calculé en de nombreux points des débits découlant de cette pluie.

- **Mairie de BELLE ET HOULLEFORT : En cas d'inondation la mairie est isolée du fait que l'ensemble des routes y aboutissant sont inondées. Ceci pose un problème pour la gestion de crise.**

Il a donc lieu de rechercher au niveau de la commune (voir même au niveau des communes voisines) un lieu pouvant servir à la gestion de crise et facilement accessible en cas d'événement. La gestion de crise peut s'envisager à l'échelon intercommunal par la création d'un Plan Communal de Sauvegarde Intercommunal.

- **Mairie de BELLE ET HOULLEFORT : L'aménagement d'un muret a permis de stopper l'inondation de la maison de retraite.**

Même s'il est peut être utile pour les événements fréquents cet aménagement peut éventuellement être insuffisant pour se protéger d'un événement centennal. Dans ce cas une évacuation ou une mise en sécurité des pensionnaires de la maison de retraite est à envisager.

- **Mairie de BELLE ET HOULLEFORT : certains tronçons routiers et notamment des virages dangereux peuvent être problématique lors d'un événement. En effet, des voitures pourraient tomber dans le fossé en eau.**

Le PPR n'est pas un programme de travaux. Les possibilités de réduction du risque au niveau de ce point particulier est à discuter avec le gestionnaire du réseau départemental. Il est précisé que le conseil départemental est invité aux réunions de concertation du PPRI.

## Remarques et observations sur les enjeux

- **Mairie de BELLEBRUNE : La dent creuse représentée sur la présentation présente un puits et aucun projet de construction n'est à l'étude.**

La parcelle en question sera donc maintenue en ENU

- **Mairie de BELLEBRUNE : Est-ce que les exploitations agricoles situées en ENU pourront continuer à se développer ?**

Pour l'instant le règlement du PPR n'est pas rédigé. D'une manière générale les constructions nouvelles sont interdites en zone ENU, mais certaines dérogations sont envisageables pour ne pas bloquer l'économie notamment pour les exploitations agricoles qui sont très souvent situées en zones naturelles.

- **Mairie de BELLE ET HOULLEFORT : Sur la parcelle OB 020 une division parcellaire a eu lieu. Sur les deux parcelles créées seule une est aujourd'hui construite. Sur la seconde un permis a été délivré mais le propriétaire a renoncé à bâtir du fait de problèmes techniques et financiers.**

La nouvelle parcelle bâtie sera intégrée à l'EU quant à la seconde il est demandé à la commune si le permis est toujours valable auquel cas cette dernière sera aussi classée en EU.

- **Mairie de BELLE ET HOULLEFORT : La dent creuse au niveau de la parcelle OB 45 appartient au même propriétaire. Actuellement aucune division parcellaire ni aucun projet n'est envisagée.**

Il est proposé à la commune de maintenir cette parcelle en ENU.

## **Attentes**

Dans les quinze jours, il est demandé aux communes de renvoyer à la DDTM la carte des enjeux une fois complétée des informations sur :

- les projets
- les constructions nouvelles qui n'apparaissent pas sur le plan
- les enjeux complémentaires (zones d'activités)
- les points stratégiques de la gestion de crise
- les enjeux particulièrement vulnérables